



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2020, le règlement numéro 77 relatif au traitement des élus. L'adoption de ce règlement a pour unique but de changer la date de versement de la rémunération des élus pour passer à deux versements par année au lieu d'un versement par mois.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca).

Donné à Daveluyville, ce 5 mai 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', is written over a horizontal line.

**Pauline Vrain**  
**Greffière**